

Assemblée communale extraordinaire jeudi 3 avril 2025 à 20h00 à la halle de gymnastique de Chevenez

Madame, Monsieur,

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Haute-Ajoie sont invités à participer à l'Assemblée communale extraordinaire qui se déroulera le **jeudi 3 avril 2025 à la halle de gymnastique à Chevenez**.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2024.
2. Prendre connaissance et adopter le projet de plan d'aménagement local (PAL) comprenant le plan de zones, le règlement communal sur les constructions et le plan des dangers naturels.
3. Discuter et voter la dépense de CHF 85'000 pour l'assainissement de l'éclairage public de la route de Besançon à Chevenez. Donner compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.
4. Discuter et voter la dépense de CHF 85'000 pour les travaux d'assainissement du gaz radon et la mise aux normes de sécurité à la crèche-garderie Les Pitchounes, bâtiment n°79 rue des Colonges à Chevenez. Donner compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.
5. Discuter et voter un crédit d'étude de CHF 190'000 pour la réalisation d'un nouveau bâtiment communal destiné à la voirie et à l'administration, à la place du bâtiment n°116 L'Abbaye à Chevenez, et un chauffage à distance pour les bâtiments communaux voisins. Donner compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.

Le procès-verbal mentionné au point 1 est consultable au Secrétariat communal ou sur le site Internet www.hauteajoie.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans relecture.

Le dossier qui concerne le Plan d'aménagement local (PAL), au point 2, sera consultable exclusivement le jour de l'assemblée dès 19h30 à la halle de gymnastique de Chevenez.

Chevenez, le 10 mars 2025

Conseil communal
de Haute-Ajoie